

République française

Département des Hautes-Pyrénées

COMMUNE D'ANERES

Séance du 25 janvier 2020

Membres en exercice :
10

Date de la convocation: 13/01/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Pierre GERWIG

Présents : 8

Présents : Pierre GERWIG, Andre FALIP, Chrisitne DUBOIS, Gerard BONPUNT, Christine DUCASSE, Veronique SNELA, Françoise CAMPISTROUS, Leïla BAZERQUE

Votants: 9

Pour: 9

Représentés: Alix DAPPE par Pierre GERWIG

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Cyril GRAZIDE

Secrétaire de séance:

Objet: PLAN DE PREVENTION DES RISQUES Naturels PREVISIBLES - 2020_006

Monsieur le Maire présente le projet du Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles concernant la commune d'ANERES.

Ce projet correspondant aux désordres et risques déjà connus et dont la Carte Communale avait tenu compte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal emet un avis favorable en l'état.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
P.GERWIG



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

RF
Sous-Préfecture de BAGNERES DE BIGORRE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/01/2020
065-216500090-20200125-2020_006-DE